

JOURNAL LE

Juillet 2024

PHARE EXPRESS



INFORMATIONS

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 2024-09 modifiant le Règlement numéro 2014-08 relatif aux usages conditionnels (spectacle extérieur – zone FL-010)

Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement 2024-09 modifiant le Règlement numéro 2014-08 relatif aux usages conditionnels (spectacle extérieur – zone FL-010).

1. OBJET

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement numéro 2014-08 relatif aux usages conditionnels afin de permettre au conseil municipal d'autoriser, aux conditions qu'il pourra fixer et conformément à ce règlement, l'usage particulier « spectacle extérieur » dans la zone FL-010, ainsi que de préciser les renseignements et documents particuliers exigés pour une demande d'usage conditionnel ainsi que les critères d'évaluation applicables.

2. ZONES CONCERNÉES

Le projet de règlement concerne la zone FL-010 telle qu'elle apparaît au plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage de la municipalité.

Cette zone apparaît entourée en rouge sur le croquis ci-après :



3. CONSULTATION PUBLIQUE

La Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le 24 juillet 2024, à 16 h, à la salle du conseil située au 1026, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement. Il entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Après la tenue de la consultation publique, le conseil municipal pourra adopter, avec ou sans changement, un second projet de règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels, et ce, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

4. DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

5. OBTENTION DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.municipaliteiac.ca, sous l'onglet « Municipalité – Règlements municipaux », ou au bureau municipal situé au 1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres (Québec) G0A 3J0, entre 8 h et 16 h, du lundi au jeudi.

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, au 418 760-1060 ou par courriel au pamelaharvey@municipaliteiac.ca.

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 2024-10 modifiant le Règlement de zonage numéro 2022-15 (usage « spectacle extérieur » dans la zone FL-010)

Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement 2024-10 modifiant le Règlement de zonage numéro 2022-15.

1. OBJET

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2022-15 aux fins d'abroger et d'interdire dans la zone FL-010 l'usage spécifiquement permis « spectacle extérieur ».

2. ZONE CONCERNÉE

Le projet de règlement concerne la zone FL-010, tel qu'elle apparaît au plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage de la municipalité.

Cette zone apparaît entourée en **rouge** sur le croquis ci-après :



3. CONSULTATION PUBLIQUE

La Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le 24 juillet 2024, à 16 h, à la salle du conseil située au 1026, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement. Il entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Après la tenue de la consultation publique, le conseil municipal pourra adopter, avec ou sans changement, un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage et ce, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

4. DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

5. OBTENTION DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.municipaliteiac.ca, sous l'onglet « Municipalité – Règlements municipaux », ou au bureau municipal situé au 1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres (Québec) G0A 3J0, entre 8 h et 16 h, du lundi au jeudi.

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, au 418 760-1060 ou par courriel au pamelaharvey@municipaliteiac.ca.

Donné à L'Isle-aux-Coudres, province de Québec, le 10 juillet 2024.

Pamela Harvey, Directrice générale et greffière-trésorière